

La négociation collective de l'égalité professionnelle : Pour une procédure d'accompagnement des Associations/PME de l'amont jusqu'à l'aval



Porteur du projet

Institut Régional du Travail de Midi-
Pyrénées : IRT

Publics cibles

14 Associations/PME « pilotes »
de Midi-Pyrénées ayant entre 11 et
250 salarié-e-s

Budget

113 325€ dont 62 095€ du FSE

Contacts

Magalie BACOU, Sociologue

Tél. : 05 61 50 25 75

Mobile : 06 62 17 71 96

Courriel : magbacou@gmail.com

Yannick LE QUENTREC,

Coordnatrice scientifique du projet

Courriel : y.lequentrec@orange.fr

Équipe

SAGESSE (SAvoirs Genre Et rapports
Sociaux de SExe), du CERTOP-CNRS
(Centre d'Étude et de Recherche Travail
Organisation Pouvoir - UMR 5044)
Université Toulouse Jean Jaurès

Contexte

Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole, dans le cadre du programme territorial d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Des expérimentations sont mises en œuvre dans la région Midi-Pyrénées, par le biais d'un partenariat de l'État avec le Conseil Régional et en concertation avec les partenaires sociaux.

Objectif général

Accompagner un processus de négociation collective d'un accord/plan d'action égalité professionnelle, de l'amont (diagnostic partagé) jusqu'à l'aval (bilan et évaluation des résultats) dans 14 Associations/PME pilotes, issues de secteurs diversifiés et présentant des taux de féminisation différents.

Modalités

En référence aux pratiques paritaires, cette négociation collective s'appuie sur un binôme constitué d'un.e représentant.e de l'employeur et d'un.e représentant.e du personnel, accompagné d'une chercheure.

Ce binôme se réunira avec la chercheure selon les besoins entre 6 et 12 fois sur une demi-journée et selon la fréquence décidée par l'entreprise/association.

Cette procédure est susceptible d'évoluer pour tenir compte de chaque entreprise/association.

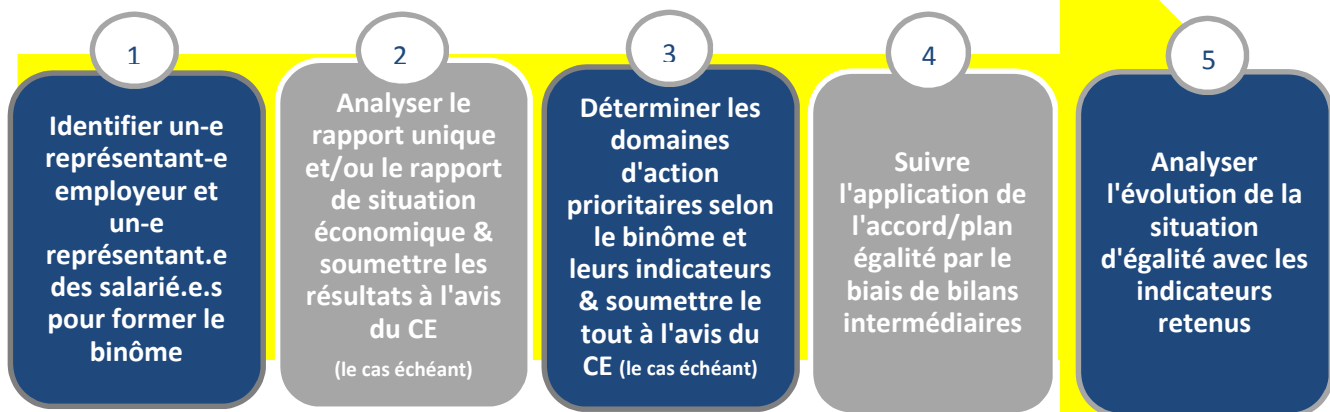
La réalisation de ce projet se décompose en 5 actions successives (cf. verso).

Cet accompagnement est gratuit pour les entreprises/associations.

PRESENTATION DES 5 ACTIONS SUCCESSIVES PREVUES

Pour chaque entreprise/association, les 5 actions seront réalisées par un ou une représentant-e de l'employeur-e et un-e représentant-e des salarié-e-s accompagné-e-s de la chercheuse.

Le groupe de travail se réunira selon les besoins entre 6 et 12 fois sur une demi-journée.
La durée totale du dispositif et la fréquence des réunions seront décidées avec chaque entreprise/association.



Avril 2016 au plus tôt

Mars 2018 au plus tard

← Début de l'accompagnement

→ Fin de l'accompagnement

OBJECTIF OPERATIONNEL POUR CHAQUE ACTION

